

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°1/8 OBJET : VOTE DES TAUX

Il est décidé d'adopter pour l'exercice 2020, les taux de contributions directes suivants :

Taxes	Bases effectives 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux		Produit effectif 2019	Produit prévisionnel 2020
			2019	2020		
Taxe d'Habitation	11 010 745 €	11 151 000 €	38,05 %	38,05 %	4 189 588 €	4 242 956 €
Taxe Foncière Propriétés Bâties	10 336 110 €	9 803 000 €	26,27 %	26,27 %	2 717 417 €	2 575 248 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	49 142 €	77 000 €	30,20 %	30,20 %	14 841 €	23 254 €
Total	21 395 997 €	21 031 000 €			6 921 846 €	6 841 458 €

ADOPTÉE
7 VOTES CONTRE (Groupe Minoritaire)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE



Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.